

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1971-1972

Annexe au procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 1971.

PROPOSITION DE LOI

tendant à la nationalisation des industries d'armement,

PRÉSENTÉE

Par MM. Raymond GUYOT, Serge BOUCHENY, Jacques DUCLOS,
André AUBRY, Hector VIRON, Léon DAVID et les membres
du groupe communiste (1) et apparenté (2).

Sénateurs.

(Renvoyée à la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées,
sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions
prévues par le Règlement.)

(1) *Ce groupe est composé de :* MM. André Aubry, Jean Bardol, Serge Boucheny, Fernand Chatelain, Georges Cogniot, Léon David, Jacques Duclos, Jacques Eberhard, Roger Gaudon, Mme Marie-Thérèse Goutmann, M. Raymond Guyot, Mme Catherine Lagatu, MM. Fernand Lefort, Louis Namy, Guy Schmaus, Louis Talamoni, Hector Viron.

(2) *Apparenté :* M. Marcel Gargar.

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le régime actuel la Défense nationale est viciée par l'assimilation de l'intérêt national aux profits du grand capital.

Parlant récemment de « la fin de la déflation des dépenses militaires » avant d'insister sur le fait que « l'exécution du troisième plan d'équipement militaire serait assurée quelles que soient les difficultés budgétaires », le Président de la République a clairement exprimé la volonté du pouvoir des monopoles de développer au cours du VI^e Plan l'industrie des armements qui constitue une des pièces maîtresses de l'impérialisme français. En s'opposant, dans sa conférence de presse du 23 septembre, à l'idée d'une réduction équilibrée des armements, malgré la détente, il a confirmé cette volonté.

Loin de favoriser la croissance équilibrée de l'industrie nationale, une telle politique renforce au contraire la dépendance du pouvoir d'Etat à l'égard des grandes sociétés de l'armement. Elle fait dépendre toujours davantage les choix fondamentaux de la politique économique de la recherche de profits immédiats pour quelques sociétés à vocation cosmopolite, en imposant des charges écrasantes à l'ensemble des salariés et des couches non monopolistes.

Cette priorité à l'industrie d'armement lie également les grandes options de la politique étrangère de la France à la promotion des ventes d'armes françaises sur les marchés étrangers. Dans le cadre du développement accéléré des sociétés multi-nationales, cette orientation favorise, au niveau de marchandages inter-impérialistes, l'abandon à des sociétés étrangères, américaines et allemandes notamment, de larges secteurs de notre économie et porte en définitive gravement atteinte à notre indépendance nationale elle-même.

Une industrie d'armement au service des monopoles constitue un frein à la coexistence pacifique et aux efforts nécessaires pour arriver progressivement au désarmement. Elle influe en même

temps sur les choix de la politique militaire en fonction de ses intérêts et non en fonction des besoins réels de la défense du pays. Sa nationalisation est une condition fondamentale d'une orientation démocratique de la défense nationale.

I. — La position clef de l'industrie d'armement dans l'économie française.

L'industrie d'armement concerne différents secteurs industriels, son poids devient de plus en plus important dans l'ensemble de la production. Ses relations sont nombreuses avec les autres secteurs essentiels de l'économie nationale, et notamment les industries de pointe.

A. — LES DONNÉES GÉNÉRALES

L'industrie des armements, selon les statistiques officielles, emploie environ 280.000 personnes. L'emploi immédiat de 100.000 d'entre elles est lié à l'exportation. Les bureaux d'études, centres d'essais et arsenaux dépendant directement de l'Etat, représentent quelque 85.000 personnes.

Pour la recherche, 12.000 personnes sont employées au département militaire de la C. E. A.

Les dépenses militaires totales de l'Etat, prévues par la troisième loi-programme pour la période 1971-1975, représenteraient 168 milliards, soit en moyenne 33,6 milliards par an.

S'inscrivant dans le cadre des objectifs fondamentaux du VI^e Plan, la troisième loi-programme, faisant suite aux deux précédentes qui avaient permis la concentration des monopoles à dominante française, a pour but, en les faisant bénéficier d'une aide sans contrepartie toujours plus considérable de l'Etat, de leur permettre la conquête de nouveaux marchés étrangers.

Les dépenses d'investissement consacrées depuis dix ans au seul armement nucléaire stratégique et tactique sont évaluées à 44 milliards. En 1975, au terme du VI^e Plan, toutes dépenses de fonctionnement exclues, une somme supérieure à 77 milliards sera utilisée à cette fin.

Des liens multiples unissent l'industrie d'armement aux autres branches : les transports, la sidérurgie, les industries mécanique, électrique et électronique, la chimie, les travaux publics.

L'évolution de ces douze dernières années, caractérisée principalement par la priorité donnée aux armes nucléaires et l'adoption d'un programme spatial subordonné aux préoccupations militaires, a modifié sensiblement les conditions industrielles de la production militaire. Aux branches traditionnellement associées à la production d'armement, telle la sidérurgie, d'autres branches, dont la totalité des industries de pointe, sont venues s'ajouter.

Des activités militaires nouvelles liées au développement de la technique prennent une place importante.

L'industrie d'armement occupe donc bien, dans le contexte politique actuel, une position clef au sein de notre économie.

B. — LA PRIORITÉ A L'EXPORTATION

De plus en plus la politique du pouvoir tend à la promotion d'armes conçues dans le but de favoriser leur exportation.

Les exportations d'armes ont presque triplé en un an. Elles atteignent 7 milliards de francs en 1970 contre 2,5 en 1969.

La France occupe le troisième rang d'exportateur mondial d'armements. Les exportations d'armes représentent environ 8 % de l'ensemble des exportations françaises et plus du quart des ventes de biens d'équipement français à l'étranger.

C'est dans le domaine aérospatial que la progression est la plus sensible : 5.170 millions de francs en 1970, dont 85 % de matériel militaire proprement dit. Sur ce total, plus de la moitié, 2,75 milliards, va directement à la firme Dassault. 720 Mirages sur 1.144 commandés au 1^{er} janvier 1971 sont destinés à l'exportation.

Dans le domaine naval, les ventes représentent 1.200 millions en 1970 (sous-marins, vedettes, lance-torpilles). Elles s'élèvent à 530 millions pour les armes terrestres (chars, artillerie).

L'Espagne, le Portugal, la Grèce, le Brésil, le Pakistan et l'Afrique du Sud figurent parmi les principaux clients de l'industrie française d'armement.

Les hélicoptères Alouette, les auto-mitrailleuses AML 90 Panhard sont utilisés par la police du régime raciste de Pretoria. La France est le premier fournisseur du Portugal, qui a doublé en dix ans son budget annuel d'investissements militaires pour faire la guerre aux peuples de ses colonies africaines.

En dépit d'un apolitisme de façade, la politique française d'exportation d'armements constitue objectivement un soutien aux menées colonialistes, racistes et antidémocratiques, des dirigeants de ces pays.

Devenu affaire d'Etat, le commerce des armes contribue à donner aux peuples du monde entier une certaine idée de la France qui, loin de lui gagner leur amitié, compromet son rayonnement et son autorité internationale.

II. — Les grandes sociétés privées et l'industrie d'armement.

A. — LA VENTE D'ARMES, SOURCE DE SUPERPROFITS PAR LE DRAINAGE DES FONDS PUBLICS

La situation actuelle reflète les intérêts des monopoles et n'est pas inspirée par l'intérêt national. Il existe, en effet, une interdépendance étroite entre la politique militaire actuelle et la puissance matérielle et politique de sociétés telles que la G. A. M. Dassault et les Engins Matra. Acheteur d'armes modernes, le secteur militaire est, pour de nombreuses sociétés d'électronique, de télécommunication, de contrôle et régulation, d'aéronautique, de métallurgie spéciale, sinon le client unique, du moins le client décisif, notamment dans la mesure où il finance la prospection ; les commandes d'études, les essais et les services d'après vente.

La politique systématique d'aide à l'exportation a été pour beaucoup dans le développement de l'industrie privée des armements. Un industriel peut obtenir des avances financières s'élevant jusqu'à 70 % de ses dépenses, et qu'il rembourse en fonction de ses ventes à l'exportation. En outre, le Ministère de la Défense nationale s'engage à apporter sa garantie et son assistance technique après la vente.

Cette constatation justifierait à elle seule le transfert de propriété de ces entreprises à la Nation.

Une particularité de ces armes modernes est de requérir la collaboration d'un nombre considérable d'entreprises ou d'établissements de tailles diverses, hautement spécialisés, qui agissent en

qualité de sous-traitants d'un petit nombre de sociétés ou d'organismes dont la puissance s'étend donc bien au-delà de leur propre activité.

Pour permettre à ces sociétés de développer leurs activités et leurs profits, le volume des commandes d'armements aux arsenaux et établissements de l'Etat, stagne et dans certains cas régresse. Des mesures sont prises aboutissant à la mainmise totale ou partielle de l'industrie privée sur les établissements de l'Etat, certains d'entre eux sont fermés.

Parmi les toutes récentes mesures, il faut citer : la transformation du Service des poudres, en société d'économie mixte, la cession d'une grande partie du L. R. B. A. de Vernon à la S. E. P. (Société européenne de propulsion), la réduction des effectifs des personnels civils de la Défense nationale de 1,5 à 2 % par an pendant cinq ans.

L'imbrication des productions civiles et militaires rend extrêmement difficile un inventaire sérieux des productions à des fins militaires.

Alors que la notion de « profits de guerre » est rejetée par la morale nationale, la politique militaire actuelle brave l'opinion en permettant aux grandes entreprises privées d'encaisser des profits monstrueux.

Un rapport de la Cour des Comptes n'avait-il pas révélé, il y a quelques années, qu'un certain nombre de Mirage avaient été payés à la firme vingt-quatre fois le prix convenu lors de la passation du marché ?

Outre la firme Dassault, le complexe Thomson-Houston, Hotchkiss, Brandt et Thomson-C. S. F. pour les blindés et l'équipement électronique, Matra avec ses engins balistiques, Berliet, Schneider dominé par le baron belge Empain, Chrysler, Panhard lié à Fiat par l'intermédiaire de Citroën, sont les grands bénéficiaires de cette militarisation croissante de l'économie.

La Société nationale de l'industrie aéronautique et spatiale (S. N. I. A. S.) et les arsenaux et manufactures de l'Etat ont aussi des commandes de l'étranger : 1 milliard en 1970 pour la S.N.I.A.S. Cependant, en 1969, 54 % des crédits alloués aux armées sont revenus au bout du circuit à l'industrie privée.

L'interpénétration des sociétés françaises avec le capital étranger est de plus en plus étroite, infirmant ainsi la thèse officielle du

caractère national et indépendant de notre armement, et la notion du « secret de la défense nationale ». Citons ici un seul exemple particulièrement significatif :

A la fin de 1970, un contrat de 1.200 millions a été passé avec l'Allemagne fédérale pour la fourniture d'une vingtaine de patrouilleurs lance-missiles. Ils seront construits par la Société de constructions mécaniques de Normandie, mais dotés de plusieurs moteurs Mercedes et équipés de missiles conjointement — côté français par la S. N. I. A. S., et côté allemand par Messerschmitt-Bolkow.

B. — LA POLITIQUE MILITAIRE ET LE DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

La militarisation actuelle de l'économie est la cause de nombreuses perversions des activités de recherche scientifique et technique, en même temps qu'elle imprime des distorsions durables à notre appareil de production, freinant son efficacité dans l'immédiat et hypothéquant gravement l'avenir.

Dans le domaine de la construction aéronautique, il n'est pas exagéré de dire que les commandes de moteurs pour Mirage par la société G. A. M. Dassault à la S. N. E. C. M. A. déterminent la plus grande partie de l'activité de cette dernière. Le secteur aéronautique est placé sous la tutelle du Ministère de la Défense nationale par le biais des marchés d'études et de fabrication, à fins militaires passés par l'Etat, qui assure pour une large part, sur fonds publics, le financement des sociétés privées.

En ce qui concerne l'électronique, le budget militaire contribuant pour une part importante au chiffre d'affaires de la branche, celle-ci est, en conséquence, dominée par les commandes de l'Armée. Cette domination ne signifie pas pour autant qu'il y ait, par ce moyen, stimulation de la recherche dans la branche. Les qualités requises des matériels sont très spécifiques et d'un intérêt réduit dans les applications civiles. L'orientation militaire de la recherche en électronique est, au contraire, marquée par de nombreux gaspillages et un manque de cohérence général qui ne peut qu'accroître la dépendance des techniques et fabrications françaises vis-à-vis de l'industrie américaine. Parmi les principales sociétés bénéficiaires des marchés de la S. M. A. et de la D. R. M. A., on trouve évidemment les groupes les plus puissants de l'électronique en France : la

Thomson C. S. F., la Thomson-Brandt, L. M. T. et L. C. T., la S. A. G. E. M., la T. R. T. et Radiotechnique du groupe Philips, la C. G. E., etc.

Pour l'industrie chimique, la politique d'armement nucléaire a largement bénéficié aux monopoles de ce secteur non sans troubler profondément les perspectives civiles. Des stratégies industrielles, engageant un avenir lointain, se sont en effet organisées à grand frais pour la Nation autour des options militaires comme dans le cas de Pierrelatte. De façon plus générale, ces options, en accaparant des crédits importants, et en mobilisant des équipes de chercheurs ont détourné les efforts entrepris de la satisfaction des besoins de la population. Si la recherche d'origine militaire a parfois obtenu des résultats utiles à l'économie civile, c'est presque toujours de façon aléatoire et sans que la démonstration ait été apportée de la nécessité d'emprunter cette voie pour y parvenir. Aujourd'hui la spécialisation de plus en plus étroite des recherches dans le domaine thermo-nucléaire rend ces retombées quasiment nulles.

S'il est vrai que certaines recherches militaires ont eu des « retombées » pour le secteur civil, il est pourtant évident que la priorité donnée au développement des secteurs non militaires (économie, enseignement, recherche) et l'élévation du niveau de vie des travailleurs renforceraient en même temps la capacité de défense du pays et auraient des retombées favorables au secteur militaire.

III. — Pour une politique démocratique de la défense nationale.

Même en limitant notre appréciation aux seuls aspects économiques de la politique militaire actuelle, celle-ci apparaît tout à fait contraire aux intérêts vitaux de la Nation. L'industrie d'armement détourne une masse importante de crédits au détriment des besoins essentiels de la population et au profit des sociétés capitalistes les plus puissantes, sans que soient résolus les problèmes des travailleurs qu'elle emploie, concernant les salaires, les conditions de travail et l'emploi.

Le rapport du groupe « Science, croissance et société » désigné par le secrétaire général de l'O. C. D. E. et présidé par le Doyen de l'Université de Harvard, M. Brooks, a contesté la valeur économique des retombées de la recherche militaire en écrivant : « l'illustration frappante en est fournie par le Japon, qui a eu le budget militaire le plus réduit quant au pourcentage du produit national brut, et le

taux de croissance le plus élevé parmi les nations industrialisées ; alors que les Etats-Unis ont consacré une part très élevée de leur produit national brut aux forces armées et n'ont réalisé qu'un taux de croissance très modéré.

Instituée en branche stratégique de l'appareil productif, l'industrie d'armement marque profondément celui-ci de son empreinte en déterminant dans une large mesure l'orientation de la recherche l'affectation des investissements et la politique industrielle de nombreuses branches clés. Une perte d'efficacité globale de notre économie en est la conséquence principale.

Le « Rapport Brooks » le reconnaît explicitement lorsqu'il dit : « La prédominance de secteurs tels que les recherches militaires, nucléaires et spatiales, qui répondent à des objectifs imposés par des considérations de défense ou de prestige national, conduit dans une certaine mesure au développement déséquilibré des différents fronts de la recherche, mais aboutit encore plus nettement à un déséquilibre dans l'exploitation des résultats de la recherche ».

Face à cette situation, la présente proposition de loi entend définir des solutions conformes à l'intérêt national, parce que fondées sur un changement d'option en matière de défense nationale, et une réorganisation du secteur industriel de l'armement.

En fondant la politique militaire sur l'armement nucléaire et sur l'hypothèse d'une guerre nucléaire — sans d'ailleurs rien prévoir pour la sauvegarde de la vie des populations — le pouvoir sacrifie les besoins d'une véritable défense du territoire national.

Cet armement est non seulement ruineux par son prix, il est inutilisable pour des raisons politiques vu son caractère d'arme de génocide, contre un adversaire qui en serait dépourvu. Il est également inutilisable contre une force armée qui aurait pénétré sur le territoire national. Son emploi, ou la menace de son emploi, contre un adversaire qui disposerait d'un tel armement, appellerait et justifierait une riposte nucléaire sur notre pays. Cela signifierait, vu son étendue limitée et la concentration de sa population et de son industrie dans quelques grandes villes, sa destruction quasi totale.

De ce fait, la force de frappe française, quelle que soit sa puissance destructrice, est dénuée de valeur dissuasive.

Si la France renonçait à l'arme nucléaire, ce qui impliquerait en même temps la transformation des structures de l'armée en une

armée nationale, c'est-à-dire appuyée essentiellement sur la conscription et des réserves instruites, organisée dans le seul but de défendre le territoire, elle pourrait intervenir avec une autorité immense dans les débats internationaux en vue d'aboutir à la sécurité collective et au désarmement, et d'abord au désarmement nucléaire et à la destruction des armes nucléaires stockées.

Le prestige que ferait gagner à notre pays un tel parti pris, l'amitié et le soutien des peuples du monde entier qu'il nous assurerait, seraient autrement efficaces pour notre sécurité que la possession d'une arme de génocide.

La poursuite de ces objectifs, jointe aux raisons économiques précédemment évoquées, justifie l'autorité totale et directe de la communauté nationale sur l'industrie d'armement et les fabrications connexes. Le Gouvernement de Front populaire avait prononcé les premières nationalisations et réuni aux arsenaux plusieurs établissements et ateliers privés. Celui de la Libération avait poursuivi et étendu cette politique, rendant les structures plus efficaces et amorçant un effort de reconversion. La politique militaire actuelle s'efforce, au contraire, par la liquidation progressive des établissements de l'Etat, par l'interpénétration des capitaux et industries privées dans les sociétés nationales et par l'incitation des commandes publiques ou des subventions au secteur privé, de transformer les structures de l'industrie d'armement dans le sens d'une réduction du champ d'activité du domaine productif d'armements de l'Etat.

Il est au contraire indispensable, car conforme à l'indépendance et à l'intérêt de la Nation, que soit étendu le secteur d'Etat dans l'industrie d'armement déjà existante par la nationalisation des entreprises privées telles Dassault et Matra. Il s'agit là d'un choix prioritaire, dans le cadre de notre programme de nationalisation progressive des secteurs clés de l'économie. En même temps, doit être entreprise une reconversion de toutes les activités associées à des degrés divers aux productions militaires liées à la force de frappe atomique.

Comme le propose le Parti communiste français dans son programme, la production d'armements devrait être effectuée par les établissements nationalisés, arsenaux et sociétés nationales qui constituent tant par leurs statuts que par la qualification de leur personnel, les instruments tout désignés pour réaliser les objectifs nationaux dans le domaine de la production des armements. Ces

établissements pourraient combiner la production de matériels militaires avec d'autres fabrications, dans des proportions variables suivant les besoins de la défense nationale, pour garantir l'emploi.

Certes, le caractère dissimulé et parfois contingenté des commandes militaires rend complexe la délimitation précise du domaine couvert par la nationalisation. Il sera donc nécessaire de procéder à un inventaire détaillé des activités susceptibles de tomber dans le champ d'application de la présente proposition.

Cette difficulté technique ne saurait toutefois constituer un obstacle dirimant.

Le critère principal de la nationalisation reposera naturellement sur l'appréciation de la part des activités consacrées par les entreprises à des fabrications militaires ou assimilées. Cette appréciation sera réalisée à titre principal par l'examen de la structure du chiffre d'affaires, mais d'autres critères, relatifs à l'emploi, à la recherche, aux bénéfices réalisés, à la dépendance à l'égard des sociétés étrangères, etc., pourront être utilisés selon des modalités qui feront l'objet de textes d'application de la présente loi.

Un grand nombre d'entreprises associées à la fabrication d'armement se situent dans des industries essentielles, telles que la sidérurgie, la construction aérospatiale, l'électronique, l'industrie nucléaire, la chimie, etc. Leur appartenance à ces branches clés, tout comme le caractère de monopole de fait que présentent un certain nombre d'entre elles justifient leur nationalisation et font l'objet de notre part de propositions de loi distinctes en ce sens. La participation actuelle de ces entreprises aux fabrications militaires constitue un argument supplémentaire en faveur du transfert de propriété de leurs biens à la Nation.

Les entreprises qui n'auraient pas fait l'objet, par ailleurs, de décision de nationalisation au titre de leur appartenance à une branche clé seront soit reconverties, soit rattachées au secteur des établissements d'Etat. Ce dernier, instrument principal de la fabrication des armements, sera profondément démocratisé, notamment par la participation des travailleurs à la gestion des unités de production qui constituera pour eux une garantie pour l'application de l'orientation nouvelle. Un nouveau statut du personnel sera mis en place.

Le caractère public des deux secteurs de production d'armement garantira de la meilleure façon qui soit le contrôle de la

Nation sur la production militaire en même temps qu'il permettra l'intégration cohérente de cette production dans l'ensemble du processus productif national.

L'existence d'un puissant secteur privé de fabrication d'armements :

— est contraire à la morale publique qui condamne les profits de guerre ;

— est contraire à la croissance équilibrée de l'industrie nationale ;

— constitue un handicap pour le développement des industries d'armement de l'Etat ou des Sociétés nationales d'aviation et autres ;

— détermine les choix des matériels et de la politique militaire française en fonction de ses profits et du marché des armements sans égard à une politique de défense nationale rationnelle ;

— exerce une pression inadmissible et négative sur la politique extérieure de la France ;

— favorise le soutien politique à des régimes racistes et colonialistes (Afrique du Sud, Portugal), ou des dictatures militaires ou fascistes (Espagne, Grèce) dès qu'ils sont acheteurs d'armements, au détriment du renom de la France et de son autorité dans le monde ;

— freine ou empêche toute initiative active et concrète en faveur de la sécurité collective et du désarmement général.

Nous sommes convaincus que la nationalisation des industries de l'armement est une condition essentielle d'un développement économique équilibré et d'une politique nationale audacieuse en faveur de la paix et du désarmement.

Telles sont, Mesdames, Messieurs, les hautes raisons démocratiques qui motivent la présente proposition de loi.

PROPOSITION DE LOI

Article premier.

Sont nationalisées :

1° Les entreprises ou secteurs ou départements pour lesquels les fabrications ou commandes militaires et assimilées ont représenté, sur la moyenne des trois dernières années, la moitié au moins du chiffre d'affaires global ;

2° Ceux qui présentent un intérêt déterminant pour la défense nationale.

La nationalisation s'étend de plein droit aux filiales, centres de recherche et bureaux d'études des entreprises concernées.

Art. 2.

Il est créé une commission composée par tiers de membres du Parlement élus à la proportionnelle, de représentants de l'Etat et de représentants des centrales syndicales nationales, qui établira dans les six mois suivant la publication de la présente loi une liste des entreprises susceptibles d'être nationalisées à partir des critères définis à l'article premier. Elle consultera obligatoirement les représentants qualifiés, les ouvriers, techniciens, ingénieurs et cadres des entreprises concernées. Le Gouvernement soumettra dans un projet de loi cette liste au Parlement.

Les modalités de fonctionnement de cette commission sont fixées par décret en Conseil d'Etat.

Art. 3.

Les entreprises d'armement ayant fait l'objet d'une mesure de nationalisation seront placées sous la tutelle des Ministères de la Défense nationale et de l'Industrie.

Art. 4.

Les études et fabrications des matériels, équipements et infrastructures militaires sont nécessairement réalisées par les établissements de l'Etat ou par les sociétés nationalisées sauf dérogation exceptionnelle et motivée accordée par décret.